

Chapitre 2.

Ecologie et développement durable.

1. Approche écologique. (voir dictée)
2. Ecologie et développement durable.

Proposons la définition donnée par le JO du 12 avril 2009 :
Politique qui s'efforce de concilier la protection de l'environnement, l'efficacité économique et la justice sociale, en vue de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

Le développement durable est une finalité dont la réalisation peut faire l'objet de différentes stratégies.

Le développement durable peut concerner les activités d'une entité territoriale aussi bien que celles d'une entreprise ou d'un groupe social.

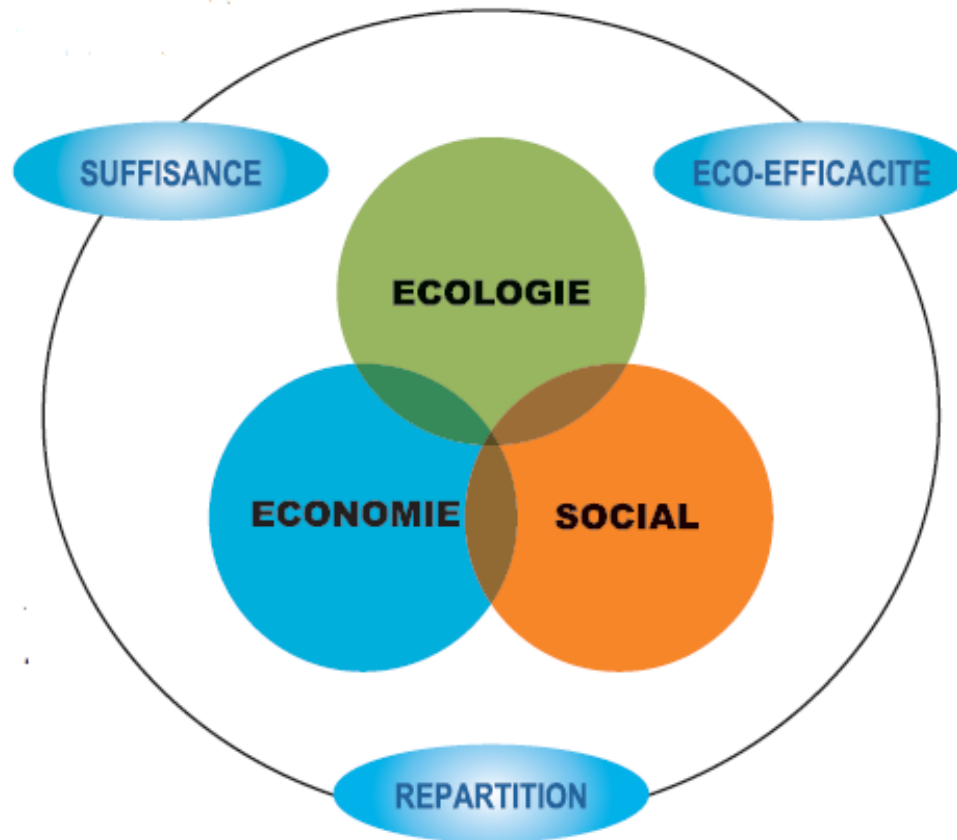


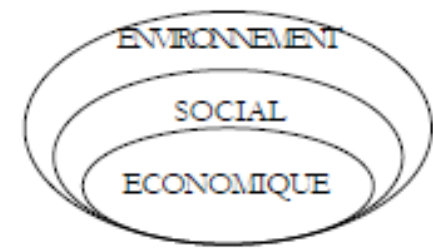
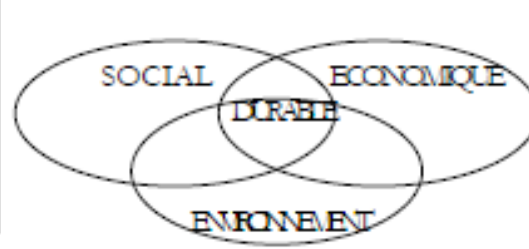
Schéma :
définition du cadre au sein duquel
se situe le principe du développement durable

3. Aménagement du territoire dans le contexte développement durable.

Par « aménagement du territoire », on entend la gestion et la planification de l'utilisation du territoire national.

Une bonne gestion implique que les espaces soient aménagés en respectant un certain nombre de principes, au premier rang desquels on trouve naturellement la croissance économique, la satisfaction des besoins des populations locales, et la préservation des ressources naturelles.

Selon la priorité accordée à l'environnement ou à l'économie, se dessinent des positions plus ou moins anthropocentriques et une intégration variable du paradigme systémique et des enseignements de l'écologie et des écosystèmes



Approche libérale

Discours : « pas de protection de l'environnement (ni protection sociale) sans une base économique forte »

Priorité : économique

Visée : court terme

Soutenabilité faible

Approche consensuelle

Discours : « concilier protection de l'environnement, équité sociale et croissance économique »

Priorité : selon tendance

Visée : moyen terme

Soutenabilité + ou - forte

Approche écologique

Discours : « pas de pérennité du système humain sans prise en compte des capacités de charge du support écologique »

Priorité : écologique

Visée : long terme

Soutenabilité très forte

Source : Boutaud, 2001 : 103

4. La notion d'aménagement repose sur :

- politiques (qui fixent les grandes orientations du développement national),
- juridiques (qui encadrent le développement du territoire),
- administratives (qui mettent en œuvre les instruments de contrôle, décision, etc.),
- techniques (qui fournissent les outils pour les ingénieurs, architectes, etc.).
- **Et écologique.**

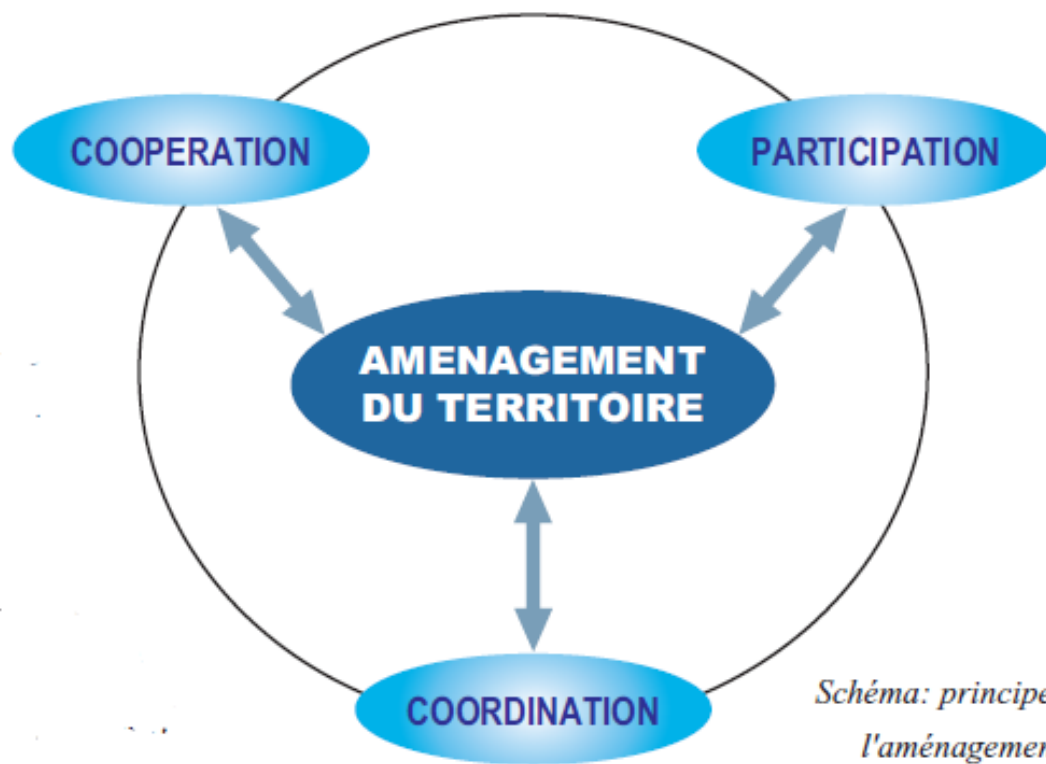
5. Problèmes rencontrés

- Choix de l'espace;
- Adaptations des réglementations;
- Et la mentalité des citoyens de proximité.

6. LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.

en application d'une approche écologique pour l'aménagement d'un territoire s'appuyant sur trois grands principes :

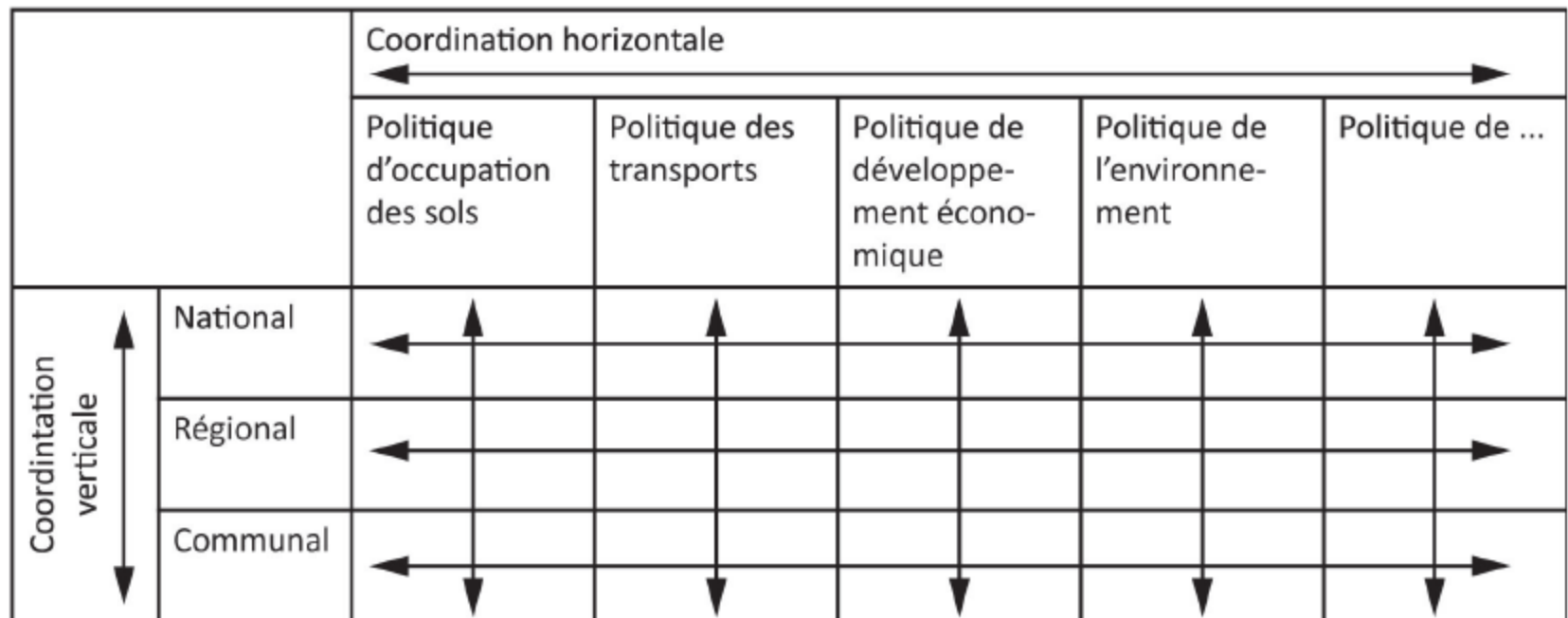
- la coordination,
- la coopération
- et la participation.



*Schéma: principes de
l'aménagement du
territoire*

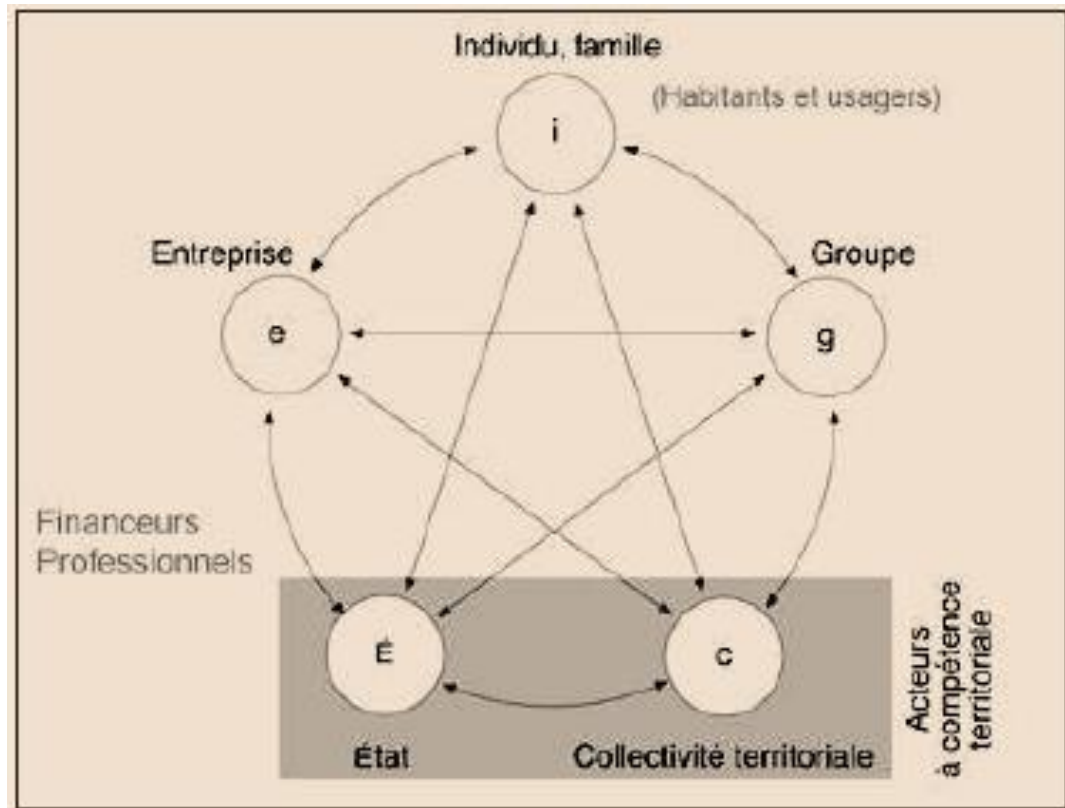
Les besoins de coordination entre les politiques publiques

Source : Adapté de J.-M. Halleux, 2013 sur base de B. Needham, 2007, p. 148.

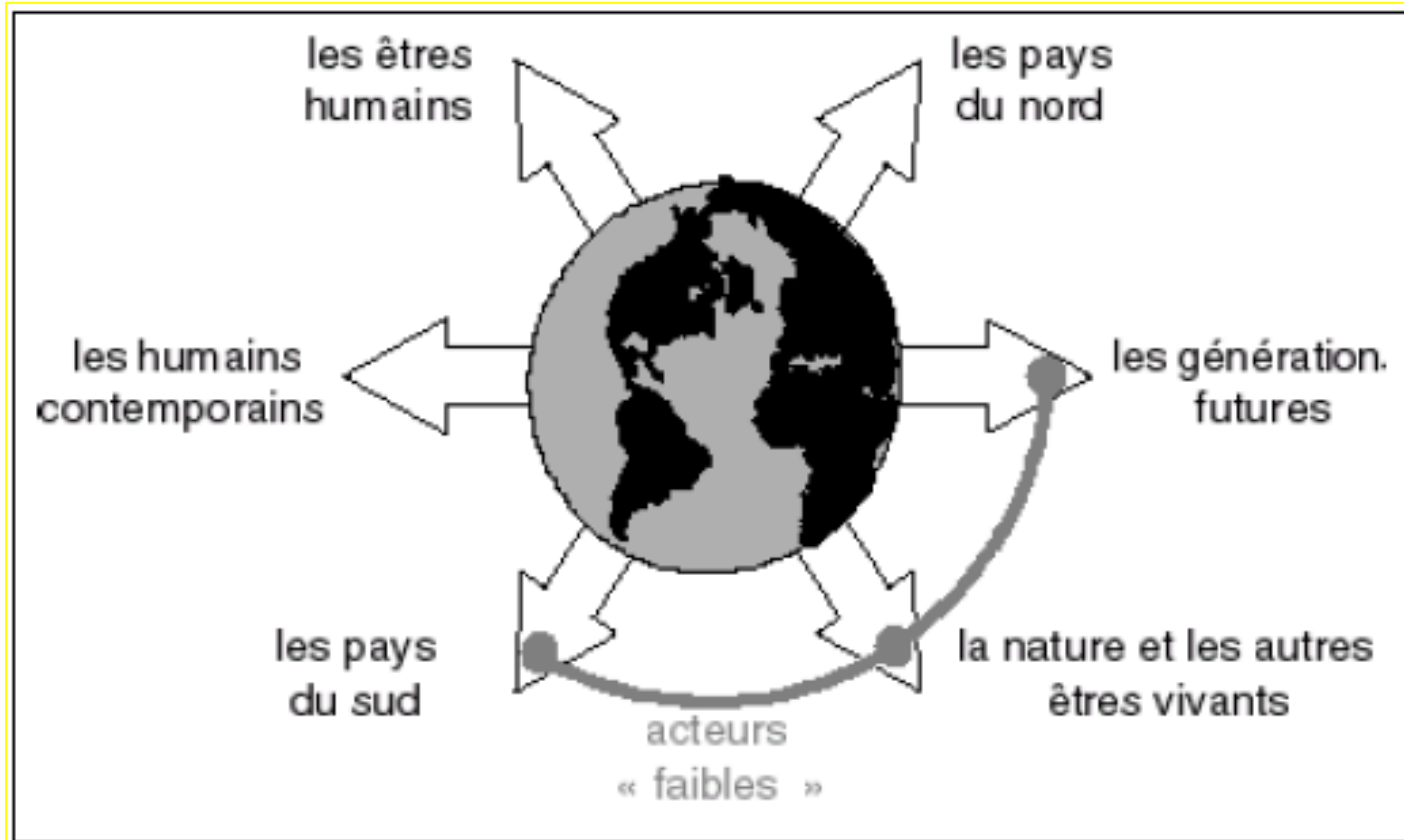


Les grands acteurs de l'aménagement du territoire

Source : R. Brunet, 1990, p. 47.



Les acteurs "faibles" et les acteurs "forts" du développement durable
(Brodhag, 2001)



6.1. L'aménagement du territoire mobilise tout un ensemble de secteurs d'intervention pour parvenir aux objectifs énoncés ci-dessus :

- le développement économique
- les politiques sociales spatialisées
- les politiques du logement
- le développement des infrastructures, notamment de transport et de communication
- la disponibilité des ressources en eau et leur gestion intégrée afin d'assurer leur durabilité
- la préservation et la mise en valeur de l'environnement comme on la conçoit par exemple dans la Gestion intégrée des zones côtières.

6.2. Aménager le territoire, c'est prendre en compte la territorialité des habitants.

On se trouve ainsi d'emblée dans une situation conflictuelle, de quelle territorialité s'agit-il : celle de l'individu, de la communauté ou celle de l'Etat.

On retrouve au moins 5 principes qui guident ce développement territorial:

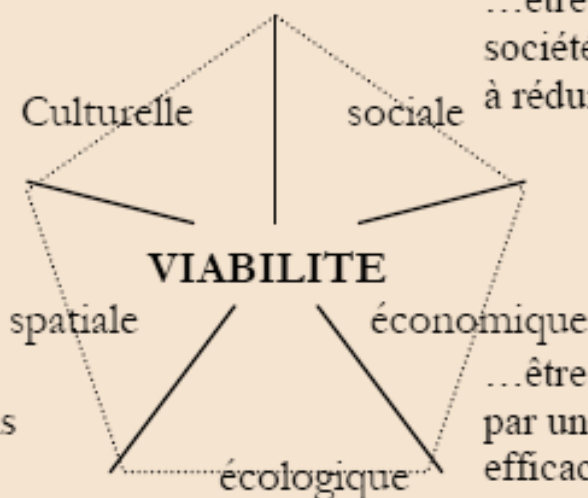
- L'équité territoriale: il s'agit de rompre le schéma centre-périphérie même si les écarts subsistent.
- L'équité sociale.
- La croissance endogène par le bas d'où la mobilisation des ressources locales et la prise en charge locale.
- L'**écodéveloppement** et le "**développement durable**" dans le sens de ne pas hypothéquer l'avenir par l'utilisation actuelle.
- L'autonomie territoriale qui est la condition et la finalité du développement territorial.

Les cinq dimensions du développement durable

Un projet de développement durable doit...

...respecter la diversité
des cultures et des
collectivités humaines

...être un projet de
société meilleure, visant
à réduire les iniquités



...favoriser une meilleure
répartition des populations
entre espaces urbains et
ruraux

...être rendu possible
par une allocation plus
efficace des ressources

...permettre d'améliorer
la capacité de support de
la biosphère

Source : Sachs, 1993

6.3 Etapes d'aménagement.

On peut distinguer les étapes suivantes dans toute opération d'aménagement (après la phase d'analyse, de constat et diagnostic) :

- 1- Parti d'aménagement et philosophie générale,
- 2- Collecte de données,
- 3- Définition des objectifs,
- 4- Options d'intervention et évaluation (consultations),
- 5- Programme de mise en œuvre,
- 6- Réalisation,
- 7- Suivi et réorientation.

7. La nature aux yeux d'un aménagiste.

7.1. Est naturel tout ce qui est vierge, tout ce qui n'est pas dû à l'action de l'homme, tout ce qui n'est pas artificiel. Or la nature vierge est hostile (désert, forêt...) et peu favorable à l'occupation humaine.

Souvent on cite dans ce sens trois facteurs fondamentaux :

La végétation, Le paysage et l'occupation des sols.

7.2. Terre, Air, Eau, calme, la vie sauvage, l'espace non bâti, l'isolement considérés comme des réservoirs de ressources.